

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 mars 2023

Délibération n°2023/034

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 45 Votants : 55 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 mars 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
BELLEGARDE POUSSIEU	Mr MEYER Constant
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mr PEY René - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc - Mme LIHOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent - Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine - Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mme REUX Monique

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mr PAQUE Yannick – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMAR Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr PASCAL Michel pouvoir à Mme TYRODE Elisabeth – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mme CHOUCHANE Aida pouvoir à Mr RULLIERE Claude - Mr MOUCHIROUD Robert pouvoir à Mr SEGUI Jean-Michel -

EXCUSES : Mr DOLPHIN Jean-Michel – Mr FLAMANT Yann – Mme GRANGEOT Christelle – Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric - Mr REY Jean Marc – Mr SATRE Luc - Mr DARBON Thierry - Mme COULAUD Raymonde - Mme DUGUA Isabelle -

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Congrès des Maires

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant l'organisation du Congrès des Maires de l'Isère par l'Association des Maires de l'Isère (AMI),

Considérant qu'à la suite d'un appel à candidatures pour l'accueil du Congrès des Maires 2023, la commune de Beaufort a été retenue,

Considérant le projet de convention de partenariat proposée par l'AMI afin de définir les principaux engagements de l'Association des maires et des collectivités accueillantes,

Considérant que dans le cadre de ce partenariat, des prestations sont à la charge de la Commune de Beaufort et de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant la nécessité de déterminer la participation financière de la collectivité,

Il est proposé la répartition financière suivante pour une estimation des frais s'élevant à 15 000 € maximum :

- EBER : 2/3 des frais ;
- Commune de Beaufort : 1/3 des frais.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre l'AMI, la Commune de Beaufort et la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône définissant les principaux engagements des parties,

VALIDE, pour EBER CC, la prise en charge des frais relatifs à l'accueil du Congrès des Maires à hauteur de 2/3 des dépenses qui seront engagées,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier, dont le projet de convention de partenariat avec l'AMI et la Commune de Beaurepaire, ainsi que la convention financière à intervenir avec la Commune de Beaurepaire pour la prise en charge des frais,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable de service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD